



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E35390

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2024

ÉDITÉ LE 17/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1973

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/06/2022
18 000

Raison sociale : SAS MARIMBORDES SERGE

36, RUE D'OROGNEN
64190 DOGNEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU

Siret : 399 528 330 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0012048 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5063727404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5063727404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Téléphone : 06 32 27 39 29

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : marimbordes.charpente@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

MARIMBORDES SERGE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	23/01/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
☐ Fenêtres de toit	01/01/2021
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
☐ Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.